

La triste histoire d'un «enfant du péché!»

En 1944,

le clergé exige 27 000\$ pour le libérer de l'orphelinat!

(N.D.L.R.) En 1992, François A. Lantagne obtient l'autorisation d'aller récupérer son dossier au Bureau de l'adoption, situé au 1001 est, rue de Maisonneuve, à Montréal. Grâce aux nombreux documents obtenus, qui étaient demeurés jusqu'à ce jour confidentiels, il apprend, à l'âge de 55 ans, que sa tante Irène Lantagne, décédée accidentellement, le 13 mars 1969, à l'âge de 56 ans, était, en réalité, sa véritable mère.

MONTRÉAL



ÉRIC AUDET
eric@dubolse.com

«J'avais sept ans et demi quand mes parents, grâce à la générosité d'une tante fortunée qui vivait en Syrie, près du Liban, sont allés rencontrer le chanoine Roger Contant au Bureau de l'adoption, à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-André, à Montréal, pour me sortir de l'orphelinat Notre-Dame-de-Liesse, où, comme partout ailleurs, j'étais victime de mauvais traitements.

Pour me libérer, ils ont dû verser 27 000 \$ au clergé pour permettre à ma mère, qui était obligée de se faire passer pour ma tante parce qu'on acceptait pas les filles mères dans le temps, de me placer à l'école privée du manoir Charles-de-Foucault, à Neuville, près de Québec. Ce-

pendant, mon calvaire était loin d'être terminé!»

En 1944, 27 000 \$ c'était colossal!

«C'est vrai! Mais le clergé savait que mon père provenait d'une riche famille. De plus, il faut dire que j'étais un très beau garçon», souligne François A. Lantagne, âgé aujourd'hui de 63 ans, qui n'a certes pas perdu son sens de l'humour, même s'il se décrit comme étant un «raté de la société».

UN ENFANT DU PÉCHÉ

À l'âge de cinq ans, cet «enfant du péché», comme on disait à l'époque, a été interné à l'orphelinat Notre-Dame-de-Liesse, dirigé par les Soeurs Grises, où il a commencé à subir des sévices de toutes sortes comme des centaines d'enfants qui y séjournaient. Jusqu'à ce jour, il avait été gardé à la crèche d'Youville compte tenu du fait que son certificat de naissance stipulait qu'il pro-

venait de parents inconnus comme le voulait la coutume lorsqu'il était question d'un enfant issu d'une mère célibataire.

À l'époque, les orphelins séjournent dès leur naissance à l'une ou l'autre des crèches. Rappels que si l'état ne défrayait plus la pension des 12 ans et plus, sains d'esprit, il remettait aux institutions religieuses, qui dirigeaient les asiles, une pension quotidienne réservée aux débiles mentaux.

Avec la complaisance du corps médical de l'époque, plusieurs centaines de certificats médicaux ont été falsifiés et des enfants injustement enfermés, souvent battus et agressés par le personnel de ces institutions.

FILLE MÈRE

À dire vrai, François est le fils légitime de Irène Lantagne, née à Saint-Anselme, dans le comté de Dorchester, en 1913.

Vers l'âge de 22 ans, cette

dernière s'était amourachée de Frank Ash, un marchand prospère de la région de l'Abitibi, marié et père de huit enfants, où elle vivait et travaillait en tant que servante.

Ainsi donc, en mars 1936, Irène Lantagne devenait enceinte de Frank Ash, ce qui évidemment n'a pas manqué de soulever l'ire de sa conjointe de l'époque.

«Un mois avant ma naissance, ma mère a reçu la visite de Mme Ash dans sa chambre à coucher, située au second étage du magasin général à Kéwagama, à trois heures du matin, parce que celle-ci tenait à savoir si elle était enceinte de son mari. Quand ma mère a répondu par l'affirmative, Mme Ash lui a alors indiqué qu'il n'était pas question que le petit vienne au monde ici puisqu'une fille mère, qui ne bénéficiait d'aucun statut social à l'époque, était très mal perçue.»

Alors, vers la mi-janvier 1937, Irène Lantagne quitte l'Abitibi en direction de Montréal afin d'accoucher à la pouponnière de la Miséricorde, sis rue Dorchester (aujourd'hui René-Lévesque).

Après l'accouchement, Irène Lantagne retourne rejoindre M. Ash en Abitibi non sans accepter de verser 20 \$ par mois pour que son rejeton puisse demeurer à la pouponnière de la Miséricorde.

Le 14 février 1938, Mme Ash, alors en instance de divorce, fait parvenir une lettre à la garde Béatrice Goyette, la responsable de la pouponnière, lui demandant de placer le petit François, alors âgé de 13 mois, à la crèche d'Youville, «où on garde les enfants pour rien», tient-elle à souligner, expliquant faussement que la mère de l'enfant est gravement malade et qu'elle ne peut plus payer sa pension mensuelle.

«J'ai appris, de reprendre François Lantagne,



François A. Lantagne, âgé de 63

que ma mère était toujours à ma recherche. Toutefois, Mme Ash avait prévenu la garde de ne pas lui dire où j'étais rendu.»

BRAS FRACTURÉS

«J'ai vécu à la crèche jusqu'à l'âge de cinq ans. Au fil des années, je suis devenu hyperactif, agressif et j'avais l'habitude de pleurer souvent. Les «bonnes soeurs» perdaient patience et elles ne se gênaient pas pour me lancer sur les murs pour me tranquilliser. J'ai tellement été malmené que je me suis retrouvé avec les deux bras fracturés. D'ailleurs, j'ai été cloué au lit pendant plusieurs mois vu que je ne pouvais pas me servir de mes mains.

«Par la suite, on m'a transféré à l'école Notre-Dame-de-Liesse qui était située juste à côté de la crèche d'Youville. Encore là, je pleurais tout le temps et les soeurs, dont certaines qui étaient très corpulentes, se fâchaient continuellement contre moi. Pour me faire fermer la gueule, on me faisait coucher à plat ventre sur une glissoire pour me donner des fessées.»

Après avoir passé près de deux ans à Charles-de-Foucault, à Neuville, François A. Lantagne, qui recevait la vi-



Les clichés nous laissent voir François A. Lantagne à l'âge de neuf ans (à gauche) et de 12 ans et demi